

En septembre 1870....

Il y a 150 ans ...



Plozévet pendant la guerre de 1870 et l'effort de guerre des plus imposés



Un bref aperçu du contexte



LES BRETONS A PARIS
Dessin au crayon de M. Ad. Léfant.

La guerre franco-allemande ou guerre de 1870 :

Elle opposa, du 19 juillet 1870 au 28 janvier 1871, la France à une coalition d'États allemands dirigée par la Prusse.

Le 19 juillet 1870, l'Empire français déclare la guerre au royaume de Prusse.

Les troupes françaises sont mal préparées, moins nombreuses.

Les Français sont défaits à plusieurs reprises début août sur le front de l'Est. Une armée de renfort, l'armée de Chalons, vient renforcer le dernier verrou avant Paris : la place de Metz ;

Napoléon III, qui dirige l'armée jusqu'au 7 août, jour où il est défait sévèrement, cède le commandement au général Mac Mahon.

Encerclé à Sedan, l'empereur capitule le 2 septembre 1870, puis Paris sera assiégé jusqu'en mars 1871.

C'est le début d'une longue série d'humiliations

L'année terrible, comme l'appela Victor Hugo, se conclura par le traité de Francfort en mai 1871.

A Plozévet de nombreux jeunes partiront à la guerre et beaucoup y laisseront le vie ou reviendront blessés (cf publication sur le site H&P)

Parmi les hommes qui ont échappé au tirage au sort, certains seront désignés par les maires pour former la "**garde nationale sédentaire**" du canton.

La garde nationale « historique », qui existe depuis le début du 19^{ème} siècle, est un peu tombée en désuétude avant la guerre de 1870. Elle est constituée de tous les hommes de plus de 20 ans. C'est un corps de citoyens dont le rôle est d'assurer le maintien de l'ordre localement, et de défendre l'État contre les ennemis, en cas de guerre.

Par opposition à la garde nationale mobile, en 1870 cette garde prend le nom de garde nationale sédentaire. Ils étaient équipés par l'administration selon des décrets du 22 octobre et du 2 novembre 1870 qui donnent aux communes la charge de l'habillement, de l'équipement et la solde des gardes nationaux mobiles et mobilisés.

Pour Plozévet, les "gradés" sont tous des citoyens aisés, souvent des notables de la commune . L'application de toute cette mise en œuvre se révélait très difficile notamment par le fait de devoir donner l'instruction à toutes ces formations civiles .

Le registre des courriers des maires nous donne les résultats suivants , en date du 17 septembre 1871:

[...] Les Gardes nationaux sédentaires ont été ensuite partagés en trois compagnies de cent trente chacune et le chef nommé par vote aux grades comme il est indiqué ci-dessous :
savoir

Capitaine adjudant major.
Gourlaouen, Henri

1 ^{re} Compagnie	2 ^e Compagnie	3 ^e Compagnie
Capitaine... Le Goff, Jules	Capitaine... Quiri, Pierre	Capitaine... Cabellier, Pierre
Sous-lieutenant... Colin, Louis	Sous-lieutenant... Le Goff, Louis	Sous-lieutenant... Le Goff, Alain
Sous-lieutenant... Pochic, Pierre	Sous-lieutenant... Colin, Guille	Sous-lieutenant... Keravel, Pierre
Sergent-major... Bigant, Louis	Sergent-major... Guille, Auguste	Sergent-major... Bigant, Jean
Adjudant... Le Goff, Jacques		
Sous-Adjudant... Quiri, Jean Louis		
Souffret... Le Goff, Yves	Souffret... Strullu, Alain	Souffret... Keravel, Pierre
Sergents... Boudon, Henri	Sergents... Strullu, Pierre	Sergents... Le Goff, Pierre
Guille, Michel	Keravel, Corentin	Yvon, Yves
Cannon, Jean	Séhon, François	Ruziat, Michel
Le Goff, Yves	Claguen, Jean	Ciepos, Jean
Caporaux... Gadenno, Estienne	Caporaux... Claguen, Pierre	Caporaux... Keravel, Mathieu
Le Goff, Vincent	Yvon, Pierre	Perron, Henri
Glaquen, Yves	Le Goff, Yves	Quermou, Jacques
Ruziat, Jean	Basser, Yves	Quiri, François
Bère, Philibert	Keravel, Pierre	Gouret, Corentin
Bère, Jean	Bolger, Nicolas	Boudon, Nicolas
Le Goff, Jacques	Flah, Thomas	Guille, François
Demar, Jean	Dreau, Vincent	Vigourez, Jean
Clairon... Penec, Alain	Cambours... Kerloch, Alain	Boudon, Pierre

Fait à Plozévet le 14 9^{bre} 1870

Le Goff Gourlaouen
Pouchouy
Guille
Cabellier
Keravel

En note on lit:
Les jeunes gens de 20 à 25 appartenant à la garde mobile restés disponibles dans leurs foyers y compris la classe de 1870 formeront une compagnie distincte ou seront répartis dans les autres compagnies et soumis aux mêmes exercices que les gardes nationaux sédentaires.

L'effort de guerre pour les plus imposés :

L'an mil huit cent soixante dix, le **deux nov**, les membres du conseil municipal et les plus imposés de la commune de Plozévet, ci-après dénommés se sont réunis en session ordinaire de la séance ordinaire du mois de novembre à l'effet de voter une somme de **6394 francs** déduction faite de celle de 800 francs déjà votée par délibération du 27 septembre dernier.

Sont présents : MM

conseillers municipaux

Le Bail Lucien Maire présent
Le Berre Guillaume
Prigent Louis

Les plus imposés

oui
oui
—

Conseillers municipaux.

Stratton Jean —
Guettec Auguste non
Cabillic Pierre —
Guettec François —
Stratton Alain —
Colin Henri Yves —
Cabillic Nicolas non
Quéré Pierre, ayt. non
Hersual Jean —
Berouedou, Guillou non
Bucel, Coicteu Louis —
Guillou Yves —

Les plus imposés.

Gouret Pierre non
Guettec, Coicteu non
Jettie Jean non
Corre Jean non
Bourdou Vincent non
Guettec Charles non
Bourdou Jean —
Guettec Charles non
Guettec, Jacques B —
Stratton Pierre non
Bescond Christophe non
Dommier Jean —
Bourdou Pierre —
Larmer Denis non
Guettec, Jean non
Prigent Jacques —

Le maire Guillaume LE BERRE est « écarté » le 16 septembre par le Préfet de la République.
Il est remplacé par **Lucien LE BAIL**.

Le 02.11.1870 Séance du conseil ordinaire, présidée par le maire **Lucien Le Bail**
en bref :

Les conseillers et les plus imposés doivent voter la somme de 6394F **pour l'habillement, l'équipement et la solde de la Garde Nationale mobilisée.**

Les plus imposés, interrogés individuellement, répondent NON.

2 conseillers municipaux répondent OUI, 15 autres quittent la salle pour ne pas avoir à répondre

Voici une transcription du rapport relevé sur le registre de correspondance des maires (archives de la mairie) :

Monsieur Le Président ayant donné lecture et connaissance aux conseillers municipaux et aux plus imposés ici réunis de la circulaire de M. Le Préfet en date du 31 octobre dernier, se référant au décret du 22 octobre à l'effet de voter une somme de six mille trois cent quatre vingt quatorze francs contingent assigné à la commune de Plozévet dans la dépense de l'habillement et d'équipement et de solde de la garde nationale mobilisée a engagé fortement les conseillers et les plus imposés à voter ladite somme réclamée par l'arrêté et le décret ci-dessus relatés.

Les conseillers et plus imposés interpellés individuellement ont répondu comme il est indiqué ci-dessous :

Deux des conseillers municipaux ont répondu OUI

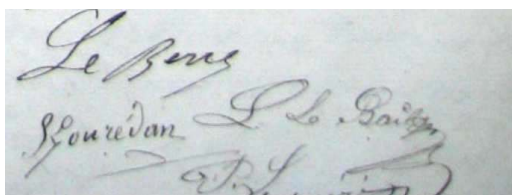
Quinze des conseillers et plus imposés ont répondu NON

Les autres, pour éviter de donner leur réponse ont quitté la séance.

Et les quinze membres sur 17 ont refusé d'accepter ce mode de paiement de l'imposition de 6394 ??? a

Le tout fait en mairie à Plozévet les jours, mois et an sus-dits.

Signent :

The image shows a close-up of handwritten signatures in cursive ink on a document. The most legible signature at the top is 'Le Ben'. Below it, there are several other signatures, including one that appears to be 'L. Benoit' and another that is partially obscured but seems to start with 'P. L.'. The ink is dark and the paper is off-white.

L'une des premières cartes postales

